



Mapping de l'engagement de la diaspora ALGÉRIE

Faits et chiffres

Terminologie : L'Algérie désigne sa diaspora sous le nom d'"Algériens (résident) à l'étranger" (en arabe: الجزائريون المقيمون بالخارج *al-jaza'iriyyoun al-muqayyimoun bi-l-kharij*), ainsi que "la communauté nationale établie à l'étranger" (en français, *communauté nationale établie à l'étranger*).

Droits politiques



Double nationalité¹



Droit de vote aux élections nationales pour les citoyens résident à l'étranger²



Transferts



% des transferts de fonds dans le produit intérieur brut total : **0.67%**
Transferts de fonds (en millions de dollars US) : **1,799**

Vote depuis l'étranger³:

Dans les ambassades/consulats



Avertissement

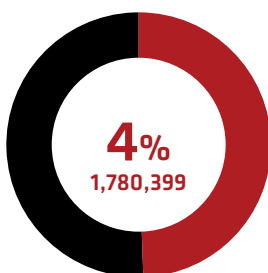
Étant donné que les définitions de la diaspora varient considérablement, nous avons choisi d'utiliser des données comparables sur l'émigration comme indicateur. Ces données n'incluent pas tous ceux qui se considèrent comme faisant partie de la diaspora et ne sont pas nécessairement alignées avec les définitions nationales de la diaspora. Les données sur l'émigration proviennent de l'[UNDESA](#) (2024) et les envois de fonds de la [Banque mondiale](#) (2024).

Émigration

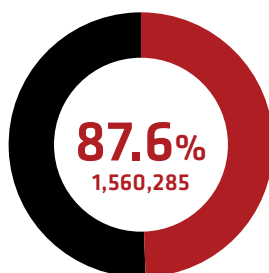
% d'émigrants dans la population totale



Nombre d'émigrants dans l'UE



♂ 49.5%
♀ 50.5%



♂ 49.5%
♀ 50.5%

Principaux pays de destination



France	1,405,235
Canada	83,122
Espagne	57,140
Israël	53,589
Belgique	30,393

¹ Le Code de la nationalité algérienne de 1970 et ses amendements énoncent les questions de citoyenneté pour les Algériens et confèrent le droit à la double nationalité. Il définit les Algériens comme étant nés soit d'un père algérien, soit d'une mère algérienne. En 2005, l'Algérie a reconnu que les femmes ont le droit de transmettre leur nationalité aux enfants nés d'un père étranger. Texte intégral (français et arabe) disponible à l'adresse suivante : https://droit.mjjustice.dz/code_nation_alger.pdf

² Depuis 1997, les citoyens algériens à l'étranger ont le droit de vote aux élections algériennes. Le droit de vote des citoyens algériens résident à l'étranger a été précisé dans l'article 11 de la loi électorale de 2007. Le texte complet (français et arabe) est disponible à l'adresse suivante : https://www.joradp.dz/J02000/2012/001/F_Pag.htm

³ Ibid.

Aperçu du cadre politique et législatif⁴



- 2012** ● **La réforme de la loi électorale du 12 janvier 2012** réserve 8 des 462 sièges de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie pour représenter les citoyens algériens résidant à l'étranger. La réforme a également réaffirmé le droit de vote des expatriés.⁵
- 2015** ● **Le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République (2015-2020)** aborde, entre autres, les questions relatives à la diaspora algérienne, notamment : le renforcement des liens culturels avec les Algériens à l'étranger et les contributions de la diaspora au développement national, en particulier pour les professionnels de la diaspora formés à l'étranger. Elle prévoit également une meilleure protection des algériens de la diaspora qui rentrent au pays.⁶ Le chapitre 7 se concentre sur les ressortissants algériens établis à l'étranger, en notant que : "La communauté nationale à l'étranger a toujours constitué une préoccupation majeure pour l'Etat algérien [...] des actions seront entreprises pour améliorer les conditions des citoyens dans les pays d'accueil, renforcer la protection consulaire et judiciaire, soutenir le mouvement associatif algérien, et établir des passerelles notamment vers les compétences nationales à l'étranger."⁷
- 2020** ● **Le plan d'action du gouvernement sur la mise en œuvre du programme du président de la République**⁸ adopté en février 2020 comprend une référence à "l'instauration d'incitations pour les capitaux d'investissement de la diaspora et la mise à jour des conventions de double imposition" dans une section sur "l'économie de la connaissance et l'accélération de la transition numérique", y compris la facilitation de l'accès aux sources de financement appropriées pour les start-ups, notamment par la création d'un fonds dédié. Il encourage également les investissements en capital-risque".⁹
- 2021** ● **Le plan d'action du gouvernement relatif à la mise en œuvre du programme du Président de la République** adopté en 2021 stipule que des moyens et des mécanismes seront mis en place pour mobiliser toutes les compétences nationales à l'étranger et encourager leur participation active au développement de l'Algérie. S'appuyant sur les plans précédents, le plan 2021 définit les activités d'engagement de la diaspora à plusieurs niveaux, avec pour objectifs ultimes de mieux servir, communiquer et capitaliser sur la diaspora. Ces niveaux comprennent les niveaux politique, associatif, institutionnel, organisationnel, économique, financier, scientifique, technologique, culturel, social et bureaucratique et consulaire. Le plan prévoit également l'adoption d'une nouvelle stratégie d'engagement de la diaspora.¹⁰
- 2022** ● **La loi sur l'investissement N°22-18** redéfinit et clarifie le cadre juridique et institutionnel de l'investissement en Algérie tout en adoptant les principes de liberté d'investir, de transparence et d'égalité. Sur la base de cette loi, la diaspora dispose désormais de plusieurs incitations à investir en Algérie, comme la possibilité de transférer son argent et ses bénéfices à l'étranger et d'obtenir des permis de construire.¹¹

4 Pour une discussion plus approfondie des cadres juridiques et politiques relatifs à la migration et à la diaspora en Algérie, veuillez consulter Fargues, P (ed) (2013), EU NEIGHBOURHOOD MIGRATION REPORT 2013 pp9-24, disponible sur : https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/27394/MPC_EU_NeighbourhoodMigrationReport2013_web.pdf?sequence=5

5 Ibid.

6 Texte intégral (français) disponible à l'adresse suivante : <https://www.cabri-sbo.org/en/documents/governments-action-plan-for-the-president-of-the-republics-implementation-programme>

7 Ibid.

8 <http://www.aps.dz/en/algeria/33006-executive-approves-action-plan-to-implement-president-s-programme>. Texte intégral en français disponible à l'adresse suivante : http://www.apn.dz/fr/images/actualite_speciale_2/Plan-action-gouvernement-fr-6-fev-2020.pdf

9 http://www.apn.dz/fr/images/actualite_speciale_2/Plan-action-gouvernement-fr-6-fev-2020.pdf

10 <https://amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2022/04/Pland-action-du-gouvernement-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-du-president-de-la-republique-2021-fr.pdf>

11 <https://observalgerie.com/2022/06/14/economie/code-investissement-diaspora-algerienne-pourra-transférer-bénéfices-étranger/>
<http://algerian-embassy.be/code-dinvestissement-2022/>

Pratiques

Explorez plus de 520 pratiques par pays, ODD ou secteur d'engagement dans la base de données interactive ! 

Soutien aux entreprises de la diaspora

Le Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée (PACEIM), mis en œuvre en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, s'est déroulé de 2011 à 2014 et visait à accompagner et soutenir la création de 100 entreprises innovantes au Sud et à l'Est de la Méditerranée.¹² En outre, depuis 2017, les jeunes algériens de la diaspora (18-35 ans) peuvent demander un crédit de démarrage pour les micro-entreprises et les PME en Algérie auprès de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.¹³ Les mesures incitatives comprennent l'accès à des prêts non garantis, l'accès à des prêts supplémentaires si nécessaire pour un financement triangulaire et des exonérations fiscales pendant la création d'entreprise et les trois premières années de fonctionnement.

Universités d'été pour les algériens à l'étranger

L'engagement de l'Algérie vis-à-vis de sa diaspora s'est concentré principalement sur le transfert de compétences et le recrutement de professionnels hautement qualifiés issus de la diaspora pour combler les lacunes existantes dans le pays. Les missions diplomatiques algériennes ont organisé un certain nombre d'événements ciblant les professionnels de la diaspora algérienne en Europe, aux États-Unis et au Canada, et organisent régulièrement des « universités d'été » en Algérie, avec des conférenciers invités et des experts issus de la diaspora algérienne. L'objectif du programme est de promouvoir le transfert de compétences et de renforcer les liens des jeunes Algériens de la diaspora avec leur pays d'origine.

Logement abordable en Algérie pour la communauté algérienne établie à l'étranger

Le ministère algérien de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a mis en place le programme de logements publics promotionnels (LPP) en 2014 afin d'aider les jeunes Algériens à acquérir des biens immobiliers abordables et à se hisser dans l'échelle immobilière. Le programme a été étendu en 2018 pour inclure les Algériens résidant à l'étranger.¹⁴

Les candidatures peuvent être déposées sur le site de l'Entreprise Nationale de Promotion Immobilière (ENPI). Les candidats retenus versent un abonnement mensuel.

Le programme LPP est également ouvert aux jeunes de la diaspora algérienne (âgés de 35 ans ou moins) ne possédant aucun bien immobilier et n'ayant bénéficié d'aucune autre aide de l'État. Les critères relatifs aux salaires minimums ont été supprimés pour les Algériens à l'étranger.

Soutien aux femmes entrepreneurs rurales en Algérie

L'Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement (AMSED) travaille à l'amélioration de la situation économique des femmes dans les communautés rurales de Tizi-Ouzou, dans la région de Kabylie en Algérie, par le transfert de compétences de la diaspora afin de développer les compétences agricoles et apicoles, et de leur fournir les outils nécessaires pour développer et maintenir leurs moyens de subsistance. Elle encourage les projets écologiques, en particulier le recyclage des vêtements et l'apiculture, afin de préserver l'environnement.

¹² <http://www.animaweb.org/en/paceim> ; see also: [https://www.ird.fr/toute-l-actualite/communiqués-et-dossiers-de-presse/cp-2012/programme-paceim-30-laureats-soutenus-pour-créer-leur-entreprise-au-sud-de-la-méditerranée/\(language\)/fre-FR](https://www.ird.fr/toute-l-actualite/communiqués-et-dossiers-de-presse/cp-2012/programme-paceim-30-laureats-soutenus-pour-créer-leur-entreprise-au-sud-de-la-méditerranée/(language)/fre-FR)

¹³ http://www.algerian-consulate.org.uk/images/COMMUNIQUE_AUX_JEUNES_DE_LA_COMMUNAUTE_NATIONALE_A_LETRANGER_.pdf

¹⁴ <https://www.aps.dz/en/algeria/27281-algerian-community-abroad-gets-access-to-housing-programme-in-2018>

Affiliation volontaire au système national de retraite

Un régime nouvellement approuvé (2022) permet à la diaspora algérienne d'accéder volontairement aux droits à la retraite et de bénéficier de la couverture sociale et des prestations d'assurance maladie en Algérie. Cette décision traduit un engagement du Président de la République envers les membres de la diaspora. Cette préoccupation a été soulevée à maintes reprises par les membres de la communauté nationale à l'étranger.

Délivrance de passeports biométriques de dix ans à la diaspora

En 2025, le ministère des Affaires étrangères a autorisé la délivrance de passeports biométriques d'une durée de validité de dix ans à l'ensemble des membres de la communauté nationale à l'étranger, y compris aux personnes en situation irrégulière. Cette initiative vise à atténuer les difficultés administratives persistantes dans les pays d'accueil en fournissant les documents nécessaires à la régularisation du séjour et à la réalisation de démarches administratives essentielles, telles que l'ouverture d'un compte bancaire.

Certificat de Changement de Résidence (CCR)

Le CCR permet aux ressortissants algériens enregistrés résidant à l'étranger depuis au moins trois ans d'importer leurs effets personnels (tels que des meubles) et un véhicule (de moins de cinq ans) en franchise de droits de douane. Les exonérations fiscales sont plafonnées à 8 millions de DZD pour les étudiants et à 10 millions de DZD pour les autres citoyens. L'éligibilité est conditionnée à l'enregistrement auprès du consulat local et à l'absence de délivrance antérieure d'un CCR. Les biens éligibles doivent être importés dans un délai de six mois à compter de l'approbation du CCR.

>> Observations

Les sections « observations » et « obstacles » contiennent des informations complémentaires sur le contexte d'engagement de la diaspora qui ne s'inscrivent pas directement dans les autres sections. Elles reposent sur un mélange de revue de la littérature et de commentaires des auteurs. De nouvelles informations y sont intégrées lors des mises à jour annuelles. Les lecteurs sont invités à vérifier la pertinence des informations au moment de la lecture, dans la mesure où le contexte peut avoir évolué.

L'Algérie a considérablement évolué, passant d'un État nouvellement indépendant qui se méfiait de sa diaspora à un État qui cherche activement à recruter des membres de la diaspora de retour au pays pour contribuer au développement national. La migration de travail dans les années 1970 et 1980, principalement vers l'Europe ainsi que vers d'autres États de la région MENA, a engendré un paradoxe développemental : une augmentation des transferts de fonds, mais aussi une intensification de la « fuite des cerveaux » à mesure que les migrants qualifiés quittaient le pays.

L'engagement de l'Algérie vis-à-vis de sa diaspora s'est concentré principalement sur le transfert de compétences et le recrutement de professionnels hautement qualifiés issus de la diaspora pour combler les lacunes en matière de compétences dans le pays.

Depuis le milieu des années 2000, lorsque la situation sécuritaire s'est améliorée, on observe un retour d'entrepreneurs de la diaspora algérienne en provenance d'Europe ou d'Amérique du Nord, cherchant à saisir les opportunités économiques qu'offre le pays.

Il existe également un intérêt pour la diaspora en tant qu'acteur bien placé pour débloquer des financements d'investissement, notamment dans des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les nouvelles technologies et la transition énergétique.

Les organisations de la diaspora algérienne, majoritairement basées en France, sont actives depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de projets de codéveloppement en Algérie, bien que ceux-ci restent de petite envergure.

Obstacles



- **L'héritage de méfiance :** Il existe un héritage de méfiance entre le gouvernement et sa diaspora, découlant à la fois de la difficile indépendance de l'Algérie vis-à-vis de la France et de la guerre civile algérienne des années 1990. Ces tensions se sont accentuées, comme en témoigne un rapport documentant la répression transnationale orchestrée par l'État et ciblant certains groupes d'Algériens à l'étranger. L'Algérie a considérablement évolué, passant d'un État nouvellement indépendant qui se méfiait de sa diaspora à un État qui cherche activement à recruter des membres de la diaspora de retour au pays pour contribuer au développement national. Les résultats restent néanmoins mitigés. Par exemple, des initiatives visant à faciliter le retour sécurisé de ressortissants depuis l'étranger – telles que la régularisation de jeunes migrants en situation irrégulière via les consulats à l'étranger – ont été mises en place, mais de nombreux membres de la diaspora continuent de les regarder avec méfiance.
- **Manque de concentration stratégique sur l'engagement de la diaspora :** La migration irrégulière en provenance d'Afrique subsaharienne à partir des années 1990 a fait de l'Algérie un pays de transit pour les migrants qui cherchent à atteindre l'Europe. Le gouvernement a donc donné la priorité à la gestion des migrations et des frontières, plutôt qu'à l'engagement de la diaspora.
- **Absence d'incitations fiscales:** En comparaison avec d'autres États africains, les transferts de fonds de la diaspora vers l'Algérie ne représentent que 1,1% du PIB, de sorte qu'il n'y a pas la même incitation fiscale pour le gouvernement à donner la priorité à la mobilisation des capitaux financiers de la diaspora. Les initiatives gouvernementales en faveur des diasporas ont sans doute donné la priorité à la circulation des cerveaux par rapport à d'autres formes d'engagement de la diaspora.

Annexe : Liste des acteurs

Explorez l'institutionnalisation de l'engagement des diasporas à travers le monde grâce à la [typologie de plus de 520 institutions](#)



Institutions liées à la diaspora

- **Au niveau régional**

Direction des citoyens de l'Union africaine et de la diaspora (AU CIDO)

L'Algérie est membre de l'Union africaine et désigne un point focal de la diaspora pour représenter l'Algérie dans le cadre des réunions continentales de la Direction des citoyens et de la diaspora de l'Union africaine (CIDO de l'UA).

Ligue arabe

L'Algérie est également membre de la Ligue arabe, de l'Union arabo-maghrébine et de la Communauté des États sahélo-sahariens.

- **Institutions nationales**

- Au niveau ministériel

Ministère des affaires étrangères (MFA)

Le MAE supervise les relations extérieures de l'Algérie et ses relations avec la diaspora algérienne. Le développement des liens avec la diaspora algérienne est une préoccupation du gouvernement algérien depuis des décennies, et plusieurs instances gouvernementales ont été créées pour y répondre, notamment le ministère délégué chargé de la Communauté nationale établie à l'étranger, créé en 2009 et dissous en 2019.

Secrétaire d'État à la Communauté nationale et aux compétences nationales à l'étranger

Ce poste est responsable de l'engagement de la diaspora et du transfert des compétences de la diaspora. Ce poste a été créé au sein du Cabinet Office en 2020.

- Au niveau sous-ministériel

Conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger

Le Conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger a été créé en 2010 et travaille à "établir des ponts entre les Algériens et à créer un partenariat durable entre les compétences algériennes à l'intérieur et à l'extérieur du pays".¹⁵ Le Conseil consultatif est chargé de l'amélioration permanente des services aux ressortissants à l'étranger, notamment dans le cadre de la protection consulaire, mais aussi de promouvoir la participation des compétences nationales établies à l'étranger au développement de l'Algérie dans les domaines scientifique, économique et autres.¹⁶

¹⁵ <https://amb-algerie.fr/la-fonction-coordination-consulaire/> ; <https://amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/04/ccne.pdf>

¹⁶ <https://www.djazairress.com/fr/lemaghreb/22601>

2020 L'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement

2020 L'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, créée par le Décret Présidentiel n° 42-20, joue un rôle dans la promotion des intérêts de la diaspora algérienne. Cette agence assume des responsabilités clés, notamment une participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de coopération internationale dans divers domaines tels que l'économie, le social, le culturel, le religieux, l'éducatif, le scientifique et le technique. De plus, l'agence collabore étroitement avec les entités diplomatiques et les ministères pour optimiser l'assistance technique et financière étrangère, soutenant ainsi les initiatives de développement national. Notamment, elle coordonne la mise en œuvre des politiques liées à la formation des étrangers en Algérie et facilite la formation des Algériens à l'étranger en consultation avec les ministères concernés. L'agence s'engage à promouvoir l'emploi des compétences nationales à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale et entretient activement des relations avec la communauté scientifique et les professionnels algériens résidant à l'étranger, renforçant ainsi l'engagement de la diaspora et sa contribution aux efforts de développement national.¹⁷

Conseil Mondial de la Diaspora Algérienne (CMDA) 2024

Également connu en anglais sous le nom de World Council of Algerian Diaspora, a été créé en mars 2024 par Karim Zeribi, ancien député européen d'origine algérienne.

Le CMDA vise à créer un réseau mondial d'expatriés algériens et à mobiliser leurs ressources et compétences pour le développement, en s'appuyant sur une plateforme numérique facilitant la mise en relation des experts et des sources de financement."

Organisations de la diaspora en Europe

A.I.D.A - Association Internationale de la Diaspora Algérienne France

☑ Activités de développement

L'AIDA s'efforce de mettre en relation les associations de la diaspora algérienne et les professionnels de la diaspora dans le monde entier pour la mise en réseau, la formation et les possibilités d'emploi.

AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement) France

☑ Activités de développement

L'AMSED offre des opportunités de co-développement et de volontariat à l'étranger pour les personnes en France et en Algérie.

Association des Anciens Appelés d'Algérie et leurs Amis Contre la Guerre (A4CG) France

☑ Activités de développement

L'A4CG est une association laïque de la diaspora algérienne, indépendante de toute institution politique, philosophique ou religieuse. Elle mène des projets de co-développement en France et en Algérie, notamment des programmes de développement local, d'émancipation des femmes et d'éducation.

¹⁷ In arabic only: https://migrationpolicy.unescwa.org/sites/default/files/policies/2020_Algeria_Gazette_12_Feb.pdf
Reference in English: <https://migrationpolicy.unescwa.org/node/3641>

Pour en savoir plus sur les organisations de diaspora, consultez le « [Qu'est-ce qu'une organisation de la diaspora ? Un guide de référence](#) »



Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations France

☑ Activités de développement

Le FORIM est un des principaux réseaux de la diaspora africaine basé en France. Bien qu'il ne soit pas principalement un groupe de la diaspora algérienne, ses membres comprennent de nombreuses organisations algériennes en France, et ils ont financé et co-délivré une série de projets éducatifs, d'entrepreneuriat, WASH et autres projets de développement en Algérie au cours de la dernière décennie.

Touiza Solidarité France 2012

☑ Activités de développement

Le réseau Touiza Solidarité est composé de l'association Touiza Solidarité à Marseille et de Touiza Solidarité Ile-de-France à Paris. Le réseau est au service des communautés de la diaspora algérienne et marocaine de France et mène des projets de co-développement en Algérie, au Maroc et en France.

Ses projets en Algérie comprennent un fonds de solidarité, des projets de développement communautaire dans la Wilaya de Tizi-Ouzou et le projet CODESOL, qui soutient les compétences des artisans ruraux en formant les jeunes et en mettant les artisans en contact avec les marchés locaux.¹⁸

¹⁸ <http://new.cofundy.com/projects/a9b410d8-e819-419f-82c8-0999ff93e7ba/codesol-artisanat-kabyle>

Recherche originale :
AFFORD (2020)
Révision et mise à jour :
EUDiF (2026)



Mis en oeuvre par
 **ICMPD**
International Centre for
Migration Policy Development

Financé par
l'Union européenne

